AR Prefecture
024-200040400-20221027-2022_167-DE
Reçu le 04/11/2022

Communauté de Communes du Périgord Ribéracois

Délibération du Conseil Communautaire

****

Le 27 octobre 2022, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de Saint Vincent de Connezac sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 20 octobre 2022 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	43	Allain Tricoire – Jean-Pierre Prigul – Bernadette Bazinet – Janick Laville – Jean-Didier Andrieux – Pascal Devars – Monique Boineau-Serrano – Murielle Cassier – Didier Bazinet – Yves Mahaud – Philippe Boismoreau – Jean-Marcel Beau – Daniel Bonnefond – Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye – Clément Lemercier – Géry Denis – Gilles Mercier – Nicolas Platon – Catherine Bezac-Gonthier – Laurent Casanave – Gilbert Pezon – Catherine Esculier – Romain Perruchaud – Bernard Saint Martin – Philippe Chotard –Jean-Pierre Chaumette – Francis Duverneuil – Virginie Mouche – Jean-Pierre Paretour – Joël De Luca – Gérard Caignard – Fabrice Boniface – Brigitte Pourtier – Philippe Dubourg – Priça Mortier – Jean-Claude Arnaud – Pierre Janaillac – Julie Bordet – Edwige Badel – Joëlle Saint Martin-Régis Defraye – Patrick Lachaud
Suppléant présent	3	Xavier Garreau (Commune de Segonzac) Fréderic Queyret (Commune de Saint André de Double) Audrey Mecner (Commune de Vendoire)
Titulaires absents	15	Christine Berthé – Lisa Boyer – Jean-Pierre Prunier – Michel Desmoulin – Corinne Ducoup – Philippe Bogaert – Alfred Gonnard – Joël Constant – Bruno Limerat – Christine Laurent – Christophe Rossard – Pierre Guigné – Denis Ferrand – Marion Lafaye –Muriel Morlion
Procurations	7	Jean-Pierre Prunier à Régis Defraye Michel Desmoulin à Murielle Cassier Philippe Bogaert à Pascal Devars Joël Constant à Julie Bordet Bruno Limerat à Daniel Bonnefond Christine Laurent à Nicolas Platon Muriel Morlion à Patrick Lachaud

AR Prefecture

024-200040400-20221027-2022_167-DE
Reçu le 04/11/2022

DELIBERATION N° 2022 /167 : (code nomenclature /882)
DATE : 27 Octobre 2022
RAPPORTEUR : Didier Bazinet
OBJET : SMD3 : retrait de la délibération n°2022/144 « gestion administrative de la perception de la REOMI »

Par délibération n°2022-144 la communauté de communes du Périgord Ribéracois validait la création d'un service unifié avec le SMD3.

Par courrier en date du 7 octobre, la préfecture nous demande de procéder au retrait de la délibération actant la création d'un service unifié avec le SMD3, au motif qu'il n'est pas juridiquement possible de créer un service unifié entre un EPCI et un syndicat mixte. Il est précisé que l'intervention du SMD3 pourrait s'opérer dans le cadre du dispositif de prestations de service, pour lequel le SMD3 a engagé des modifications statutaires.

Conformément à la demande des services préfectoraux, il convient de procéder au retrait de la délibération de mise en place d'un service unifié avec le SMD3.

CONSIDERANT la délibération n°2022-144 « gestion administrative de perception de la REOMi ;

CONSIDERANT la demande de retrait des services de la préfecture en date du 7 octobre 2022 ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

DECIDE de retirer la délibération n°2022-144 du 28 septembre 2022 « service unifié de perception de la REOMi ».

Décision du Conseil Communautaire :
Votes pour : 53
Votes contre : 0
Abstentions : 0

ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS POUR EXPEDITION CONFORME

Le Président de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois
Didier Bazinet
Signé électroniquement le 03/11/2022 à 14:45
par Didier BAZINET

La secrétaire de séance du 27 octobre 2022
Murielle Cassier

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PÉRIGORD RIBÉRACOIS
B.P. 10
Rue Couteau
24600 RIBERAC

Signature numérique de Didier BAZINET
PRESIDENT
Le 03/11/2022 14:45:14